

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice 2024/2025

936 – LES GADELLES : ORGANISMES DE GESTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES JEANNE D'ARC

76 – STE ADRESSE

I	INFORMATIONS GENERALES
II	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
III	INFORMATIONS SUR LE BILAN
IV	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
V	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 39 337 954.54 €

Contre 39 272 473.23 € au 31/08/2024

Excédent Global 2024/2025 : + 869 884.29 €

Contre un Excédent de + 648 305.76 € en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

I. INFORMATIONS GENERALES :

1) Identification de l'OGEC, objet social, activités, moyens mis en œuvre :

L'organisme de gestion a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale des établissements ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique.

Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé. L'OGEC peut se livrer à toutes activités de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation, y compris la formation professionnelle et par apprentissage, et la culture, sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'OGEC peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'OGEC peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

2) Faits majeurs de l'exercice :

Les travaux en cours relatifs à la réhabilitation thermique du site COTY ont été mis en service au 16/12/2024 pour un montant de 3 332 k€. Ils ont été financés sur fonds propres.

En matière de Ressources Humaines, il y a eu sur l'exercice 11 embauches et 10 départs soit une augmentation de 1 ETP (+ 3 ETP au CFA, - 1 sur le Lycée et - 1 sur le Collège) :

Les départs concernent :

- 6 Départs à la retraite :

- Pour le lycée :
 - Un agent d'entretien - 01/2025
 - Une assistante médico-scolaire – 08/2025
 - Un référent écologie intégrale – 08/2025
 - Un assistant vie scolaire – 12/2024
- Pour le CFA :
 - Une responsable Formation DEAS – 08/2025
 - Formatrice DEAS – 04/2025

- 2 Licenciements pour inaptitude professionnelle :

- Pour le collège Montesquieu : un agent d'entretien - 05/2025
- Pour le lycée : Une assistante vie scolaire – 03/2025

- Une fin de CDD et une fin de période d'essai.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, certains débours sont remontés dans la contribution enseignement. Par conséquent, la contribution tarifaire a augmenté fortement.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	2024/2025	Varia.	%	Nombre de classes 2024/2025
1	Maternelle JA	66	65	-1	-1,52	2
8	Maternelle La Pro.	75	79	4	5,33	4
2	Primaire JA	116	113	-3	-2,59	5
7	Primaire La Pro.	136	135	-1	-0,74	5
1	Ens. Supérieur	274	259	-15	-5,47	13
2	LET	512	511	-1	-0,20	17
3	LEP	737	756	19	2,58	28,5
3	CFA	353	375	22	6,23	
	Collège Montesquieu	463	460	-3	-0,65	16
TOTAL ELEVES		2 732	2 753	21	0,77	74,5
Demi – pensionnaires (*)		572	605	33	5,77	

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le nombre d'apprenants au CFC n'est pas inclus dans le calcul de l'effectif. En effet, c'est le nombre d'heures qui est mentionnée ci-dessous qui est pris en compte et permet de connaître l'évolution de l'activité du centre de formation continue.

Soit une hausse des effectifs de + 21 sur l'ensemble du groupe scolaire hors CFC et se situe sur le CFA (+ 22 apprentis)

4) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2023/2024	2024/2025	Varia.	%
CFA : Heures apprentissage	219 536,00	227 054,00	7 518,00	3,42
CFC : Heures formation	10 747,00	9 082,75	-1 664,25	-15,49
TOTAL	230 283,00	236 136,75	5 853,75	2,54

5) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024/2025
LYCEE JA/Centre de Formation	47,00	46,00
ECOLE JA	5,00	5,00
CFA JA	21,00	24,00
ECOLE LA PRO.	4,00	4,00
COLLEGE MONTESQUIEU	10,00	9,00
TOTAL	87,00	88,00

6) Evolution du parc immobilier :

* Surface Totale Développée :

17 888 m²

- Surface Pédagogique :	15 804 m ²	Dont	La Providence	1 157 m ²
			Lycée JA	12 277 m ²
			Ecole JA	760 m ²
			Collège	1 610 m ²
- Surface non Pédagogique :	2 084 m ²	Dont	La Providence	78 m ²
			Lycée JA	1 766 m ²
			Ecole JA	91 m ²
			Collège	149 m ²

7) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXCECUTION
Rue Dolfus	Acte de propriété	-	-	-
Les Gadelles	Acte de propriété	-	-	-
Surélévation Gadelles	Acte de propriété	-	-	-
5 rue des Guêpes	Acte de propriété	-	-	-
Ecole Primaire	Acte de propriété	-	-	-
Rue du Général De Gaulle	Acte de propriété	-	-	-
Bâtiment Chef de Caux	Acte de propriété	-	-	-
Parking BLOCKHAUS	Bail précaire	01/09/2008	7 ans	Expiration du bail au 31/08/2015. Achat du bien le 2 septembre 2016
Rue de Châteaudun	Acte de Propriété	-	-	Propriété conservée pour les locaux occupés par l'Ecole La Providence
Site Anatole France	Acte de Propriété	-		Acte de propriété en date du 18 décembre 2013
Halle sportive	Acte de propriété	-	-	-
19 Rue Clovis au Havre	Mise à disposition gracieuse			Selon traité de fusion du 16/05/2018, acte sous seing privé du 16/05/2003

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

1) Principes comptables :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la FNOGEC (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III. INFORMATIONS SUR LE BILAN :

1) BILAN ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles) :

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (<i>gros œuvre</i>)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (<i>cloisons carrelages...</i>)	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Equipements lourd de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5 %
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel pédagogique (<i>hors informatique</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel de bureau (<i>hors informatique</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Equipements pédagogiques lourds (<i>financés par la taxe d'apprentissage</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Logiciels	1 an	100 %

NATURE	Montant brut au 31/08/2024	Virement de poste à poste	Acquisitions	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets et licences	51 783.48		11 181.60		62 965.08
Immobilisations corporelles					
Terrains JA	1 692 767,85				1 692 767.85
Terrains Collège Montesquieu	4 802.14				4 802.14
Ecole La Providence :	1 779 311.91		1 437.26		1 780 749.17
Lycée JA :	40 866 432.09	3 300 426.69	400 786.69	347 968.51	44 219 677.16
Lycée JA : Œuvre d'art	156 224.65				156 224.65
Ecole JA :	1 172 396.68		35 345.61		1 207 742.29
Collège Montesquieu	3 401 142.07		60 063.44		3 461 205.51
CFA :	2 003 701.97		45 231.17		2 048 933.14
Formation Continue	9 924.63		629.71		10 554.34
Immobilisations en cours :					
CFA :					-
Lycée JA :	2 620 672.68	-3 300 426.69	921 375.29		241 621.28
Collège Montesquieu	7 200.00				7 200.00
TOTAL	53 766 360.15	0,00			54 894 442.61

Parmi les acquisitions principales :

LYCEE :

- Réhabilitation thermique Site Coty	953 346.95 €
- Agencements	84 606.54 €
- Matériels, mobiliers	46 978.57 €
- Matériel financé par la TA	205 788.67 €

ECOLE JEANNE D'ARC :

- Installations, agencements	11 776.80 €
- Matériel, mobilier	23 568.81 €

CFA :

- Matériel financé par la TA	39 931.43 €
- Logiciel	11 181.60 €
- Matériel bureau et informatique	5 299.74 €

COLLEGE MONTESQUIEU :

- Installations, agencements	38 382.33 €
- Matériel de cuisine	9 038.59 €
- Matériels et mobilier	12 642.52 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant brut au 31/08/2024	Virement de poste à poste	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Valeur brute au 31/08/2025
ECOLE LA PRO.	1 034 639,18		85 812,85		1 120 452,03
LYCEE JA	22 522 797,87		1 626 007,52	347 968,51	23 800 836,88
ECOLE JA	914 255,97		35 843,96		950 099,93
CFA JA	1 688 062,52		116 523,14		1 804 585,66
Formation Continue	5 320,19		922,61		6 242,80
Collège Montesquieu	2 597 750,55		114 415,50		2 712 166,05
TOTAL	28 762 826,28	0	1 979 525,58	347 968,51	30 394 383,35

c. Variation des immobilisations financières

NATURE	Montant brut au 31/08/2024	Virement poste à poste	Augmentations	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
ECOLE LA PRO.	116,69				116,69
LYCEE JA	6 006 028,00		200,00		6 006 228,00
TOTAL	6 006 144,69	0,00	200,00	0,00	6 006 344,69

d. Créances Familles, autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont à l'origine une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	31/08/2024	31/08/2025	Varia.	%	31/08/2024	31/08/2025	Varia.	%
Avances fournisseurs	27 573,33	15 661,15	-11 912,18	-43,20				
Créances Familles	1 835 814,22	2 095 275,24	259 461,02	14,13	171 397,75	174 472,50	3 074,75	1,79
Créances CFC			0,00	0,00			0,00	0,00
Familles litigieuses			0,00	0,00			0,00	0,00
Créances litigieuses CFC			0,00	0,00			0,00	0,00
Autres Créances	129 311,86	57 575,60	-71 736,26	-55,48			0,00	0,00
TOTAL	1 992 699,41	2 168 511,99	175 812,58	8,82	171 397,75	174 472,50	3 074,75	1,79

e. Comptes de régularisation Actif :

	2023/2024	2024/2025	Varia.	%
Charges constatées d'avance	286 738,84	285 290,90	-1 447,94	-0,50

Parmi les charges constatées d'avance :

✓	Lycée Jeanne d'Arc : Assurances	94 310.96
✓	Lycée Jeanne d'Arc : Fournitures pédagogiques 2025/2026	67 713.81
✓	Lycée Jeanne d'Arc : Cotisations 2025/2026	12 009.46
✓	Lycée Jeanne d'Arc : Maintenance, entretiens	18 018.77
✓	Collège Montesquieu : Fournitures pédagogiques	11 711.73
✓	Collège Montesquieu : Fournitures à refacturer	6 539.42
✓	Ecole La Providence : Fournitures 2025/2026	3 635.11

2) BILAN PASSIF :

a. Mouvements des Fonds Associatifs :

	Montant au début de l'exercice 01.09.2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31.08.2025
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 052 956,49			1 052 956,49
Fonds associatifs avec droit de reprise	0,00			0,00
Ecart de réévaluation	2 000 000,00			2 000 000,00
Réserves	11 200 765,03	815 051,91		12 015 816,94
Report à nouveau	11 523 017,24		166 746,15	11 356 271,09
Excédent ou déficit de l'exercice	648 305,76	869 884,29	648 305,76	869 884,29
Situation nette	26 425 044,52	1 684 936,20	815 051,91	27 294 928,81
Subventions d'investissements	1 886 116,42	300 320,86	267 150,12	1 919 287,16
TOTAL	28 311 160,94	1 985 257,06	1 082 202,03	29 214 215,97

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions

Subventions d'investissements acquises au titre de l'exercice 2024/2025 :

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/08/2025 est de **1 308 468.40 €**.

Affectation de Résultat 2024/2025 :

L'Assemblée Générale, en date du 16 janvier 2025, a décidé l'affectation suivante pour les résultats 2023/2024 :

- Ecole La Providence : Le déficit de Gestion Scolaire de – 102 998.63 € est affecté en 119000 GS Report à nouveau et l'excédent de Gestion Patrimoniale de 41 930.08 € affecté en 106 829 GP Excédents Affectés aux Investissements.
- Lycée Jeanne d'Arc : Le déficit de Gestion Scolaire de – 351 557.44 € est affecté en 110000 GS Report à nouveau et l'excédent de Gestion Patrimoniale de 488 838.20 € est affecté en 106829 Réserves pour investissements.
- Ecole Jeanne d'Arc : Le déficit de Gestion Scolaire de – 23 866.01 € est affecté en 119000 GS Report à nouveau déficitaire, et l'excédent de Gestion Patrimoniale de 67 005.22 € est affecté en 106829 Réserves pour investissements.
- C.F.A Jeanne d'Arc : L'excédent de 407 277.24 € est affecté en 110 000 Report à nouveau créateur.
- Formation Continue Jeanne d'Arc : Le déficit de – 95 601.31 € est affecté en 110000 Report à Nouveau Créateur.
- Collège Montesquieu : l'excédent de la gestion scolaire de + 136 519.04 € est affecté en 106 200 Réserves facultatives et l'excédent de Gestion Patrimoniale de 80 759.37 € est affecté en 106 829 GP Excédents affectés aux investissements.

b. Les provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour Indemnité Départ en Retraite	207 917,09	42 002,71	24 570,90	38 096,25		187 252,65
Provisions Risques d'Emploi	0,00					0,00
Autres provisions	0,00					0,00
TOTAL	207 917,09	42 002,71	24 570,90	38 096,25	0,00	187 252,65

Engagement pris en matière de retraite :

Le montant des droits acquis (selon la convention collective) par les salariés de l'OGEC au titre des indemnités de départ à la retraite, tient compte d'une probabilité de présence de 100 % dans l'établissement jusqu'à l'âge de la retraite.

La convention collective des Salariés des Etablissements Privés (S.E.P.) signée en juillet 2015 est applicable au 1er septembre 2015. L'indemnité de départ en retraite telle que définie dans les nouvelles dispositions conventionnelles est différente du dispositif antérieur.

Ils prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10ème chaque année.

c. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projets définis	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice au 01/09/2024	Utilisation en cours d'exercice (Compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (Compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice au 31/08/2025
Ecole La Providence	100 000,00	57 606,02	5 869,99		51 736,03
CFA Jeanne d'Arc	1 027,20	753,66			753,66
TOTAL	101 027,20	58 359,68	5 869,99	0,00	52 489,69

d. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début 31.08.2024	Montant en cours 31.08.2025	Variation		ECHEANCE	
			Valeur	%	jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts établissements de crédit et assimilés	8 819 201,35	7 975 981,88	-843 219,47	-9,56	843 595,87	7 132 386,01
Dettes Financières diverses (concours bancaires)			0,00	#DIV/0!		
sous-total : Dettes Financières	8 819 201,35	7 975 981,88	-843 219,47	-9,56	843 595,87	7 132 386,01
Asso.et organismes apparentés			0,00	#DIV/0!		
Avances acomptes reçus	238 364,27	251 432,02	13 067,75	5,48	251 432,02	
Fournisseurs	199 280,42	219 892,56	20 612,14	10,34	219 892,56	
Dettes Fiscales et Sociales	152 927,79	135 007,33	-17 920,46	-11,72	135 007,33	
Dettes sur immob et comptes rattachés	45 722,37	64 361,86	18 639,49	40,77	64 361,86	
Autres Dettes	494 311,08	576 250,99	81 939,91	16,58	576 250,99	
sous-total : Autres Dettes	1 130 605,93	1 246 944,76	116 338,83	10,29	1 246 944,76	0,00
TOTAL	9 949 807,28	9 222 926,64	-726 880,64	-7,31	2 090 540,63	7 132 386,01

(1) Emprunt :

Lycée Jeanne d'Arc :

Société Générale – capital emprunté 2 000 000 € - capital restant dû	503 561.47
Société Générale – capital emprunté 4 000 000 €	
Capital restant dû	2 866 666.78
Caisse d'Epargne – capital emprunté 3000 000 €	
Capital restant dû	2 066 666.48
Caisse d'Epargne – capital emprunté 3 000 000 €	
Capital restant dû	2 166 666.50

Collège Montesquieu :

Caisse d'Épargne – capital emprunté 120 000 € - capital restant dû 14 848.51
Crédit Coopératif – capital emprunté 550 000 € - capital restant dû 355 658.64

Fournisseurs : Dont :

École La Providence	8 594.61
Lycée Jeanne d'Arc	137 421.94
École Jeanne d'Arc	8 963.73
CFA Jeanne d'Arc	5 603.69
Collège Montesquieu	18 841.19

e. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2023/2024	2024/2025	Varia.	%
Produits constatés d'avance	745 228,24	659 969,59	-85 258,65	-11,44

✓ CFA Jeanne d'Arc : TA en attente d'affectation	614 139.84 €
✓ Ecole La Providence – Frais de dossiers 2025/2026	700.00 €
✓ Lycée Jeanne d'Arc – TA en attente d'affectation	32 834.07 €
✓ Collège Montesquieu	12 295.68 €

336 – LYCEE JEANNE D'ARC :

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n -1) 2024	TAXE (n) 2025
A nouveau 1er septembre (n-1) 2024 :		89 168,42	
Report 1er janvier (n) 2025 :			89 168,42
Taxe Reçue sur l'exercice :			169 000,22
Utilisation d'équipement : (compte 131810)			-205 788,57
Utilisation de fonctionnement : (compte 748200)			-19 546,00
Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2024 : (solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)		89 168,42	
Reliquat au 31 août (n) 2025 : (compte 487810)			32 834,07

448 – CFA :**Taxe d'apprentissage collectée à affecter :**

		TAXE (n -1) 2024	TAXE (n) 2025
A nouveau 1er septembre (n-1) 2024 :		654 071,27	
Report 1er janvier (n) 2025 :			654 071,27
Taxe Reçue sur l'exercice :	0,00	0,00	
Utilisation d'équipement : (compte 131810)			-39 931,43
Utilisation de fonctionnement : (compte 748200)			
Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2024 : (solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)		654 071,27	
Reliquat au 31 août (n) 2025 : (compte 487810)			614 139,84

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n -1) 2024	TAXE (n) 2025
A nouveau 1er septembre (n-1) 2024 :		1 483,55	
Report 1er janvier (n) 2025 :			1 483,55
Taxe Reçue sur l'exercice :	3 852,13	0,00	3 852,13
Utilisation d'équipement : (compte 131810)			
Utilisation de fonctionnement : (compte 748200)			
Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2024 : (solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)		1 483,55	
Reliquat au 31 août (n) 2025 : (compte 487810)			5 335,68

IV INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) Informations sur les concours publics et subventions :

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Conformément au règlement ANC n°2022-01 et n°2022-02 homologués le 13 décembre 2022, les produits CFC et CFA ont été constaté à compter du 1^{er} septembre 2022 dans les comptes 706 « Ventes de prestations de services ».

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1	Exercice N
Aides à l'emploi	3 833,26	
Aides au développement des compétences		
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles		
Financement des formations par apprentissage		
Forfaits d'externat	3 447 534,60	3 593 599,32
<i>dont forfait Etat</i>	1 214 735,35	1 233 997,08
<i>dont forfait Région</i>	1 776 450,00	1 897 710,00
<i>dont forfait Département</i>	254 673,25	257 763,24
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>	201 676,00	204 129,00
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue		
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole		
Autres concours publics		
Sous-total concours publics	3 451 367,86	3 593 599,32
Subventions État	2 555,04	
Subventions Région		
Subventions Département		
Subventions Communes et groupements de communes		1 065,00
Autres subventions d'exploitation	82 157,32	19 546,00
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>		
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>	78 262,70	
Report de subventions		
Sous-total subventions d'exploitation	162 975,06	20 611,00
Total concours publics et subventions d'exploitation	3 614 342,92	3 614 210,32

2) Rémunération des dirigeants

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nombre de dirigeants	Exercice scolaire 2024/2025		
	Total Rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (A)	Total brut des avantages en Nature (B)	Total rémunérations Brutes (A + B)
4	258 715,31		258 715,31

3) Les honoraires du commissaire aux comptes

Les établissements scolaires qui dépassent 2 des 3 seuils ci-dessous, ont l'obligation de présenter dans leurs annexes légales le montant détaillé des honoraires du commissaire aux comptes :

- Effectif salarié permanent > 50
- Chiffre d'activité > 7 300 000 €
- Total bilan > 3 650 000 €

	Montant pour 2024/2025
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	20 803,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
	20 803,00

4) Les éléments exceptionnels :

Les produits exceptionnels

310 385.25 €

Lycée Jeanne d'Arc

- Quote-part Taxe Apprentissage Immobilisations subv.	63 175.74 €
- Quote-part subventions d'investissement virée au résultat	79 190.29 €
- Remboursement Engie exercice antérieur	25 924.93 €
- Fournisseur TKE 2021/2022 – absence facture	10 632.00 €
- Divers	1 564.04 €

Collège Montesquieu

- Quote-part des subventions rapportées au résultat	26 515.77 €
- Quote-part Taxe Apprentissage	1 038.65 €
- Rappels Forfaits Etat 2023/2024	2 058.00 €
- Divers	1 316.50 €

CFA

-	Quote-part Taxe Apprentissage Immobilisations subv.	90 915.21 €
-	Quote-part subventions d'investissement virée au résultat	4 909.37 €

Ecole la Providence et Ecole Jeanne d'Arc

-	Amortissement Subvention Ecole J.A	1 405.09 €
-	Divers	1 739.66 €

Les Charges Exceptionnelles**2 854.26 €****Lycée Jeanne d'Arc**

-	Divers	1 776.86 €
---	--------	------------

CFA

-	Divers	965.18 €
---	--------	----------

Collège, Ecoles

-	Divers	112.22 €
---	--------	----------

DETAIL DES COMPTES AGREGES :

V) DETAIL DES COMPTES AGREGES

1) Compte de Résultat :

936 - LES GADELLES/OGEC DU LYCEE JEANNE D'ARC à 76 STE ADRESSE	2023/2024	2024/2025	%
TOTAL AGREGÉ	TOTAL AGREGÉ		
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	47 912,84	46 725,70	-2,48
Ventes de biens et services	6 030 996,29	6 418 442,24	6,42
Ventes de biens	173 508,44	138 949,60	-19,92
Ventes de prestations de services	5 857 487,85	6 279 492,64	7,20
Produits de tiers financeurs	3 539 570,52	3 625 862,95	2,44
Concours publics et subventions d'exploitation	3 536 080,22	3 614 210,32	2,21
Contributions financières	3 490,30	11 652,63	233,86
Repr.s/amortissements, dépréciations, provisions et transferts charges	75 275,22	167 977,92	123,15
Utilisations des fonds dédiés	6 092,08	5 869,99	
Autres produits	9 567,42	14 490,81	51,46
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	9 709 414,37	10 279 369,61	5,87
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	247 630,52	211 187,62	-14,72
Autres achats et charges externes	2 493 062,43	2 666 983,04	6,98
Impôts, taxes et versements assimilés	397 679,83	408 935,28	2,83
Salaires et traitements	3 007 356,74	3 086 035,07	2,62
Charges sociales	1 123 956,49	1 175 404,88	4,58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 042 439,81	2 065 152,23	1,11
Dotations aux provisions	69 865,80	42 002,71	-39,88
Reports en fonds dédiés			#DIV/0!
Autres charges	97 527,16	118 973,46	NS
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	9 479 518,78	9 774 674,29	3,11
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	229 895,59	504 695,32	NS
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés	208 491,00	134 493,68	-35
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	208 491,00	134 493,68	NS
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			#DIV/0!
Intérêts et charges assimilées	47 258,37	42 826,63	-9
TOTAL IV	47 258,37	42 826,63	-9
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	161 232,63	91 667,05	NS
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	391 128,22	596 362,37	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	11 505,44	43 235,13	276
Sur opérations en capital	291 973,14	267 150,12	-9
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			#DIV/0!
TOTAL V	303 478,58	310 385,25	2
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	2 450,36	2 854,26	16
TOTAL VI	2 450,36	2 854,26	16
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	301 028,22	307 530,99	2
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	43 850,68	34 009,07	-22
Total des produits (I + III + V)	10 221 383,95	10 724 248,54	4,92
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	9 573 078,19	9 854 364,25	3
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	648 305,76	869 884,29	NS
	Excédent	Excédent	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

2) Bilan :

ACTIF	2023/2024	2024/2025	2024/2025	2024/2025
	ACTIF NET AGREGES	ACTIF BRUT AGREGES	AMORT/PROV	ACTIF NET AGREGES
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,	2 773,80	62 965,08	-60 146,70	2 818,38
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 697 569,99	1 697 569,99		1 697 569,99
Constructions	19 239 512,93	40 375 191,06	-19 267 386,91	21 107 804,15
Installations techniques, matériel et outillage industriels	740 583,62	9 121 476,96	-8 360 218,49	761 258,47
Autres immobilisations corporelles	695 220,85	3 388 418,24	-2 706 631,25	681 786,99
Immobilisations corporelles en cours	2 627 872,68	248 821,28		248 821,28
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	5 994 580,00	5 994 780,00		5 994 780,00
Prêts				
Autres	11 564,69	11 564,69		11 564,69
TOTAL I	31 009 678,56	60 900 787,30	-30 394 383,35	30 506 403,95
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	27 573,33	15 661,15		15 661,15
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 664 416,47	2 095 275,24	-174 472,50	1 920 802,74
Autres	129 311,86	57 575,60		57 575,60
Valeurs mobilières de placement		399 995,29		399 995,29
Disponibilités	6 154 754,17	6 152 224,91		6 152 224,91
Charges constatées d'avance	286 738,84	285 290,90		285 290,90
TOTAL II	8 262 794,67	9 006 023,09	-174 472,50	8 831 550,59
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	39 272 473,23	69 906 810,39	-30 568 855,85	39 337 954,54

PASSIF	2023/2024	2024/2025
	PASSIF AGREGES	PASSIF AGREGES
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 052 956,49	1 052 956,49
Ecart de réévaluation	2 000 000,00	2 000 000,00
Réserves	11 200 765,03	12 015 816,94
Report à nouveau	11 523 017,24	11 356 271,09
Excédent ou déficit de l'exercice	648 305,76	869 884,29
Situation nette (sous-total)	26 425 044,52	27 294 928,81
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 886 116,42	1 919 287,16
Provisions réglementées		
TOTAL I	28 311 160,94	29 214 215,97
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds dédiés	58 359,68	52 489,69
TOTAL II	58 359,68	52 489,69
PROVISIONS		
Provisions pour charges	207 917,09	187 252,65
TOTAL III	207 917,09	187 252,65
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 819 201,35	7 975 981,88
Avances et acomptes reçus	238 364,27	251 432,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 280,42	219 892,56
Dettes fiscales et sociales	152 927,79	135 007,33
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	45 722,37	64 361,86
Autres dettes	494 311,08	577 350,99
Produits constatés d'avance	745 228,24	659 969,59
TOTAL IV	10 695 035,52	9 883 996,23
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	39 272 473,23	39 337 954,54

V. AUTRES INFORMATIONS :

1) Autres engagements hors bilan :

Les emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne :

- Pour un montant de 120 000 € en novembre 2018, au taux de 1.35 % pour une durée de 10 ans, est garanti par un nantissement sur le compte sur livret n°0090001094544461 à hauteur de 50 000 €.
- 2 emprunts d'un montant chacun de 3 000 000 € en février et mai 2020, au taux de 0.47% pour une durée de 15 ans, sont garantis chacun par une caution morale de « HOTEL DE REGION » à hauteur de 1 033 333.24 € et 1 083 333.25 €.

L'emprunt souscrit auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 550 000 € en avril 2018, au taux de de 1.35% pour une durée de 20 ans, est garanti par une caution solidaire du département de la Seine Maritime à hauteur de 50 %. Au 31/08/2025, la garantie est d'un montant de 177 829.32 €.

Les emprunts souscrits auprès :

- De la Société Générale pour un montant de 4 000 000 € en février 2020, au taux de 0.47 % pour une durée de 15 ans,
- De la Caisse d'Epargne pour un montant de 6 000 000 € en février 2020, au taux de 0.47 % pour une durée de 15 ans

Sont garantis par une caution de la REGION NORMANDIE à hauteur de 50 % des emprunts.

Des chèques de cautions sont demandés en début d'année aux élèves en échange des livres scolaires. Les chèques ne sont pas encaissés et sont conservés dans l'établissement. L'estimation du montant total de ces cautions pour l'exercice 2024/2025 est de 207 780 € :

• Lycée Professionnel	116 250 € (775 élèves à 150 €)
• Lycée Technologique	82 500 € (550 élèves à 150 €)
• Enseignement supérieur	9 030 € (301 étudiants à 30 €)

2) Contribution volontaire en nature :

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

3) Tableau des Ressources du CFC 2024/2025 :

VENTILATION DE LA FORMATION CONTINUE 2024/2025				
Tableau I : Ressources de l'organisme			Tableau II : Décomposition des actions de formation par finalité	
Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
I. Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	16 335,50	14,34%		0,00%
Etat, collectivités locales, étab.publics	13 415,00	11,77%	150,00	0,25%
Entreprises : Via TRANSITIO/N PRO/OPCO	62 053,26	54,46%	47 925,00	79,52%
Particuliers	22 147,00	19,44%	12 192,00	20,23%
Sous-total I	113 950,76	100,00%	60 267,00	100,00%
II. Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
Etat		#DIV/0!		
Régions				
Autres collectivités territoriales		#DIV/0!		
Sous-total II	0,00	#DIV/0!	0,00	0,00%
III. Autres				
Autres organismes de formation OPCA		0,00%	0,00	0,00%
Autres ressources		0,00%	0,00	0,00%
Sous-total III	0,00	100,00%	0,00	100,00%
Total des Ressources	113 950,76	100,00%	60 267,00	100,00%

Finalité des Actions	VOLUMES FINANCIERS			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes *(1)	79 711,00	69,95%		0,00%
Perfectionnement professionnel et qualifiant *(2)	34 239,75	30,05%	60 267,00	100,00%
Insertion sociale		0,00%		0,00%
Total	113 950,75	100,00%	60 267,00	100,00%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

Tableau III : Conventions de ressources publiques affectées				
Convention	Montant initial	SUIVI D'EXECUTION		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'OGEC LYCEE JEANNE D'ARC - ASSOCIATION LES GADELLES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **OGEC LYCEE JEANNE D'ARC - ASSOCIATION LES GADELLES** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'OGEC LYCEE JEANNE D'ARC - ASSOCIATION LES GADELLES.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 23 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

SEC BURETTE

François-Xavier COUSSIN